



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 25 octobre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - COMBES (Suppléant) - DEGLISE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - VANDENDRIESSCHE.

*Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES  
M. Edouard DELOUVRIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU*

N° 2016/102

**Objet : Transfert comptable de subventions et du FCTVA du Budget Principal au Budget Annexe EHPAD**

Monsieur le Président précise que suite à la fusion de la CC du Lautrécois et de la CC du Pays d'Agout en janvier 2013, il a été décidé de créer des budgets annexes.

Monsieur le Président explique ensuite qu'il est nécessaire aujourd'hui de transférer comptablement au Budget Annexe EHPAD les subventions et le FCTVA perçus lors de la construction du bâtiment initial liés à ce service et qui sont actuellement au Budget Principal comme détaillés ci-dessous :

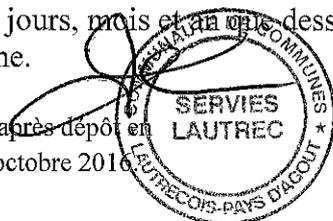
Compte	Désignation	Date	Valeur
10222	FCTVA	2002 à 2004	355.577,12 €
1321	Subvention Etat (DDR)	2003 et 2004	76.225,00 €
1323	Subvention DEPARTEMENT	2003 et 2004	369.287,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise de transférer comptablement au Budget Annexe EHPAD les subventions et le FCTVA liés à ce service qui sont actuellement au Budget Principal, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 26 octobre 2016



Le Président  
Raymond GARDELLE